Compte rendu – Session de travail du mardi 6 septembre 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 6 septembre 2022 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, Me François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Est absente: Mme Sabrina Roy.

| Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 16 août 2022 | | |
|--|--|--|
| Sujet | Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 16 août 2022. M. Dany Carpentier demande si un suivi sera effectué au sujet de l'alternance des personnes nommées à divers comités. Me Annie Pagé répond que des demandes de prix ont été envoyées, ou le seront sous peu, à deux firmes afin d'avoir un accompagnement pour reformuler les règles de gouvernance. Un suivi sera fait bientôt. | |
| Décision: s. o. | | |
| Responsable de l'exécution : s. o. | | |
| Échéancier / suivi : s. o. | | |
| Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o. | | |
| Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o. | | |
| | | |

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Des questions sont posées en lien avec les points 3, 13, 17, 19 et 20, 24 et 25 et 42 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 3, Me François Bélisle mentionne qu'il aurait aimé que la fiche précise les endroits où seront effectués les travaux afin de savoir si son district est concerné. M. Dominic Thibeault répond que Chemins de fer Québec Gatineau ne transmet pas de programmation de travaux à la Ville. Me Annie Pagé ajoute qu'à une prochaine réunion du Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville, le sujet pourrait être abordé, comme cela a été fait pour les parcs à une réunion du Comité Animer et soutenir la communauté cet été. M. Pierre-Luc Fortin affirme que dans la fiche, il est difficile d'avoir les détails des travaux et que c'est un peu particulier comme situation. M. Thibeault répond qu'il s'agit d'un règlement qui est fait tous les trois ans afin de payer les travaux d'entretien et de mise à niveau des traverses de chemin de fer dans la Ville. M. Dany Carpentier demande quant à lui s'il est possible d'envoyer à Chemins de fer Québec Gatineau une liste de travaux à réaliser. M. Daniel Cournoyer répond que c'est possible, mais que c'est Chemins de fer Québec Gatineau qui prend toutes les décisions.

Au point 13, Me François Bélisle demande pourquoi il y a uniquement le numéro de l'entreprise dans la fiche. Me Yolaine Tremblay répond qu'au Registraire des entreprises, il y a uniquement un numéro d'entreprise et qu'elle ne peut, par conséquent, inscrire un nom dans la fiche.

Au point 17, M. Pierre-Luc Fortin affirme que le protocole d'entente est bon, mais qu'il veut s'assurer qu'il respecte le plan de match élaboré avec WSP. M. Dominic Thibeault répond que l'entente doit être acceptée par la Direction du génie.

Aux points 19 et 20, M. Dany Carpentier veut bien comprendre les résolutions. Il demande si le point 19 prend la forme d'une aide financière additionnelle et le point 20 d'un congé de taxes. C'est le cas.

Aux points 24 et 25, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande s'il est possible de discuter en comité de ces contrats de déneigement et de déglaçage, plus particulièrement les niveaux de service souhaités, par exemple le gel et le dégel au printemps. Me Annie Pagé répond que c'est une bonne idée et qu'une fiche sera préparée pour expliquer les niveaux de service au Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville. Elle précise que cette discussion sur les niveaux de service ne s'appliquera pas aux contrats pour l'hiver 2022-2023.

Au point 42, M. Dany Carpentier indique qu'il aurait été intéressant de connaître le projet. M. Daniel Cournoyer répond qu'il s'agit d'un changement de titre de fonction. M. François Vaillancourt ajoute qu'un changement aux fonctions de la personne est aussi apporté.

Mme Pascale Albernhe-Lahaie souhaite déposer sa résolution sur l'encadrement des huis clos. M. Jean Lamarche répond que le prochain point de l'ordre du jour de la session de travail est une discussion sur ce sujet.

Décision: s. o.

Sujet

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) - heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Point demandé par les élues et élus municipaux

Clarifier les modalités du huis clos selon les volontés du Conseil – Jean Lamarche

M. Jean Lamarche aborde le sujet de la clarification des modalités du huis clos en mentionnant que beaucoup de choses ont été dites dans les médias à propos des huis clos et même ce matin au sujet de la résolution d'une élue qui n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de la session de travail. Me Yolaine Tremblay rappelle aux membres du Conseil un courriel qu'elle leur a envoyé en juillet 2022 et qui explique qui peut demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour de la séance publique conformément au règlement intérieur. Elle lit l'article 14 du règlement qui énonce qui, en plus de la greffière, peut demander l'ajout d'un point à l'ordre du jour, notamment : « les membres du Conseil lui ayant ordonné de convoquer une séance spéciale ». Me François Bélisle affirme qu'en 2009-2013, un consensus avait été atteint concernant le dépôt de points à l'ordre du jour et qu'il ne comprend pas cette application très stricte du règlement intérieur.

M. Lamarche explique les raisons pour lesquelles il est réticent au dépôt de la résolution de Mme Pascale Albernhe-Lahaie: la résolution se fonde sur l'expérience d'une autre ville, ce qui n'est pas suffisant, selon lui, pour prendre une décision éclairée; il doit connaître les avantages et les inconvénients de la résolution pour pouvoir prendre une décision par rapport à la population trifluvienne, et il ne croit pas que la résolution place la population au cœur du débat; un geste comme celui-ci pourrait être une belle démarche si elle était portée par tout le Conseil, ce qui n'est pas le cas ici. M. Lamarche croit que pour prendre une décision, tout le Conseil doit travailler ensemble à mettre de l'avant des options collectives.

Les membres du Conseil qui le souhaitent prennent ensuite la parole. M. Pierre-Luc Fortin dit qu'on parle d'avoir du temps pour plancher sur quelque chose, mais que l'on parlait déjà de transparence il y a quatre ans. Il rappelle qu'une résolution a été déposée le 15 septembre 2020 et qu'à la suite d'un vote serré, elle avait été rejetée. Par respect pour Mme Albernhe-Lahaie, M. Fortin affirme qu'il faut voter sur la résolution à la séance publique.

M. Dany Carpentier remercie M. Fortin pour l'historique de la démarche et affirme que s'il tient à aller plus loin sur la question des points discutés à huis clos, c'est pour les citoyennes et les citoyens, pour combattre le cynisme et faire connaître le travail des élues et élus à la population.

M. Pierre Montreuil ne croit pas qu'il y ait actuellement un abus de discussions tenues à huis clos. Depuis 2017, il constate que les gens sont en faveur de la transparence et qu'il faut être vigilant pour qu'il y ait le moins de points discutés à huis clos. Il s'oppose à la webdiffusion des sessions de travail, mais propose plutôt d'ouvrir la Salle publique aux citoyennes et citoyens qui souhaitent assister à ces discussions. Il termine en affirmant que le rôle d'une ou d'un élu consiste à transmettre l'information et expliquer ce qui se passe à l'hôtel de ville, même si l'élue ou l'élu est en désaccord avec la décision qui a été prise.

Mme Maryse Bellemare affirme qu'en raison des allégations de misogynie et de racisme soulevées par une collègue et de l'enquête en cours de la Commission municipale du Québec, elle préfère attendre pour se prononcer sur les huis clos par respect pour la loi et les personnes qui doivent participer à cette enquête. Elle ajoute être mal à l'aise par rapport à la webdiffusion des sessions de travail puisque les élues et élus sont maltraités sur la place publique et sont souvent victimes de cyberintimidation. Elle ajoute que des citoyennes et des citoyens participent maintenant aux réunions des comités et qu'elles et ils donnent une valeur ajoutée aux échanges. De plus, la Direction des communications et de la participation citoyenne travaille fort à organiser des consultations publiques pour obtenir l'opinion de la population. Mme Bellemare rappelle que plusieurs membres du Conseil ont saisi la main tendue le 16 août dernier et que mardi dernier, une rencontre bénéfique s'est tenue, sans caméra et dans le respect. Elle invite M. Lamarche à tenir les plénières uniquement en personne, sans Teams, à la Salle publique et sans webdiffusion.

M. Luc Tremblay répond que le mardi après-midi, les gens travaillent et ne peuvent assister aux discussions. La webdiffusion ne l'inquiète pas, et elle pourrait être mise en ligne le lendemain afin d'enlever, au besoin, certains propos qui ne respectent pas la Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels. M. Lamarche demande qui décidera quoi enlever, car le geste pourrait s'apparenter à de la censure. M. Tremblay répond qu'il s'agit d'information confidentielle qu'il ne fallait pas divulguer. Il ajoute qu'une étude menée par une chercheuse de l'UQTR révèle que les huis clos sont propices aux propos malheureux. M. Lamarche répond que le 5 juillet dernier, les raisons et critères pour la tenue de discussions à huis clos ont été envoyés aux membres du Conseil et qu'il est possible de les rendre publics pour que la population les connaissent et les comprennent. Il ajoute avoir fait l'exercice d'examiner les ordres du jour de novembre jusqu'à tout récemment et que, selon lui, il n'y a pas d'abus de points discutés à huis clos. M. Tremblay demande s'il est possible de foncer et d'avancer et veut savoir ce qui accroche avec la résolution de Mme Albernhe-Lahaie. M. Lamarche répond que la résolution n'a pas été travaillée avec tout le Conseil.

Mme Pascale Albernhe-Lahaie informe ses collègues que de nombreuses villes du Québec souhaitent augmenter la transparence. Elle ne perçoit pas sa résolution comme un projet personnalisé, mais comme une continuité de ce qui se fait depuis deux ans. Selon elle, il s'agit d'un projet intéressant puisque la population souhaite connaître la façon dont sont débattus les points à l'ordre du jour. Le Conseil peut faire le choix, ensemble, d'ouvrir les plénières aux journalistes et à la population et de webdiffuser ces discussions pour joindre toutes les

-4-

Sujet

citoyennes et tous les citoyens. M. Lamarche demande de qui provient le projet, car il n'y a pas travaillé. Mme Albernhe-Lahaie lui répond que le projet est sur son bureau depuis deux ans. M. Lamarche répond à son tour qu'un vote a été tenu il y a deux ans, et que la résolution avait été rejetée. Mme Albernhe-Lahaie rétorque qu'il y a maintenant un nouveau conseil. M. Lamarche demande si le projet de résolution tient compte de ce qui se fait dans les autres villes. Mme Albernhe-Lahaie répond que le projet de résolution s'inspire de ce qui se fait à Sherbrooke et qu'après deux ans, cette résolution lui parait modérée, constitue un bon compromis et est un pas logique. M. Lamarche répète qu'il aurait aimé un projet rassembleur plutôt qu'un projet imposé.

M. Daniel Cournoyer demande ce qui se passe vraiment à Sherbrooke. Mme Albernhe-Lahaie répond que la Ville de Sherbrooke a procédé à une réforme de sa gouvernance (huis clos, comités et gestion de la transparence) et que les réunions des comités et les plénières sont publiques, enregistrées et webdiffusées. Les organismes sont aussi invités à participer aux discussions. Une liste de critères a été dressée pour tenir des discussions à huis clos, et tous les débats entourant le budget sont publics. Selon Mme Albernhe-Lahaie, les gens avaient une certaine résistance, mais les craintes ont maintenant été apaisées. M. Cournoyer affirme avoir parlé avec un conseiller municipal de Sherbrooke qui lui a indiqué qu'il y a encore des plénières et des séances de travail à huis clos. Il ajoute de plus que les partis politiques tiennent aussi des rencontres à huis clos. Il ne peut que s'interroger au sujet du sérieux de cette résolution. Mme Albernhe-Lahaie répond qu'elle ne propose pas une révision de la gouvernance et qu'il faut plutôt analyser ce qui est écrit dans la résolution.

M. Alain Lafontaine dit qu'en juin, un vote indicatif a été tenu sur les sessions de travail. Il se demande s'il y aura des votes toutes les deux semaines. Il ajoute que la Ville n'utilise pas les huis clos à outrance.

M. Dany Carpentier dit que dans ce qui est proposé aujourd'hui, il reste à discuter, avec la direction générale, du rôle des fonctionnaires. Il ajoute que selon lui, la webdiffusion et la présence des citoyennes et citoyens sont la suite logique des choses.

Me François Bélisle dit qu'à la suite du vote tenu il y a deux ans, il avait compris que tout le monde souhaitait travailler ensemble à l'amélioration de la transparence. Un mandat avait été confié à la Commission des services organisationnels, mais rien n'a abouti. La volonté populaire est d'aller vers plus de transparence, et il se demande de quoi les membres du Conseil ont peur. Selon lui, être en public fait partie du travail d'une conseillère et d'un conseiller, et cela doit aussi faire partie du travail des cadres de la Ville. Me Annie Pagé répond qu'il faut distinguer deux choses : les recommandations des fonctionnaires et les recommandations d'un comité. Les recommandations des fonctionnaires ne devraient pas être discutées sur la place publique.

M. Richard W. Dober affirme qu'il est sain de discuter de cette question et que pour lui, les huis clos ressemblent à de la censure. Il est important de connecter avec le public, qui a le droit d'avoir un meilleur accès aux discussions du Conseil. Et cette façon de faire imposera à toutes et tous de discuter avec politesse et courtoisie.

M. Pierre Montreuil souhaite savoir ce que pensent les fonctionnaires de cette résolution. Et il se sent bousculé pour adopter cette résolution.

M. François Vaillancourt, directeur général, prend la parole et affirme qu'il est évident que toutes et tous ont la volonté d'être plus transparents, ce qui est souhaité et souhaitable en 2022. Pour se distinguer et devenir meilleur que les autres villes, il faut prendre le temps nécessaire pour améliorer la résolution et la bonifier. Il explique qu'autant au fédéral qu'au provincial, les fonctionnaires ne font jamais de recommandations en commission parlementaire, que les hauts fonctionnaires ne sont pas dans la lorgnette publique. Il s'agit d'un changement de paradigme, et par respect, il souhaite, au nom de l'intérêt public, sonder la volonté d'aller encore plus loin, tout en gardant une impartialité. Il demande à être mandaté pour consulter le comité de direction et ensuite proposer des façons d'être innovant et avant-gardiste. M. Alain Lafontaine demande si le mandat sera assorti d'un échéancier. M. Vaillancourt répond qu'il reviendra cette semaine avec un échéancier afin qu'un document de travail permette de baliser la suite des choses. Il précise cependant qu'il ne faut pas mélanger huis clos et saine gouvernance, que toutes les villes tiennent des huis clos, tout comme les conseils d'administration, car certains enjeux doivent être discutés en respect des opinions des uns et des autres. M. Pierre Montreuil demande si le mois de novembre pourrait convenir à tous et à toutes.

M. René Martin félicite Mme Albernhe-Lahaie pour sa démarche tout en affirmant se sentir bousculé à voter pour ou contre la résolution à la séance publique du soir. Il appuie la démarche, comprend l'appréhension par rapport au temps qui passe, mais a confiance que la question se réglera. Il souhaite aussi avoir une discussion sur la webdiffusion.

M. Jonathan Bradley félicite aussi Mme Albernhe-Lahaie pour la démarche, comprend lui aussi l'impatience des anciennes et anciens, mais souhaite que le Conseil travaille ensemble. Il souhaite aussi aller chercher le meilleur des villes comparables afin de faire une différence, et ce dans le respect.

Mme Pascale Albernhe-Lahaie entend le désir de travailler pour aller encore plus loin et affirme que la proposition de résolution n'est pas une finalité, mais un premier pas qui enverra un signal permettant de maintenir le lien de confiance avec la population. En votant en faveur de la résolution ce soir, le Conseil s'engage envers la transparence et poursuivra ensuite son travail pour aller encore plus loin. M. Jean Lamarche répond que ce n'est pas comme ça qu'il voit la situation, selon lui, le projet qui sera déposé n'est pas rassembleur, il faut plutôt viser un dépôt unanime d'une résolution.

Les membres du Conseil discutent ensuite de la proposition de M. Vaillancourt, du dépôt ou de la mise en veilleuse de la résolution de Mme Albernhe-Lahaie, de projet commun, de transparence sur le terrain, de la formation d'un sous-comité qui pourrait être présidé par Mme Albernhe-Lahaie et de dépôt d'une résolution d'intention mentionnant le comité et

| | l'échéancier. Mme Geneviève Auclair dit être en faveur de la résolution mais que ce qui la dérange, c'est que tout est parti d'une lettre, d'une main tendue, d'une dénonciation. Elle se dit déchirée en raison de l'enquête en cours qu'elle devra considérer dans la prise de décision ce soir. M. Lamarche demande si sept personnes sont prêtes à rédiger une résolution annonçant ce soir la formation d'un comité et un échéancier afin de proposer un projet commun et rassembleur. Sept personnes lèvent la main. Me Yolaine Tremblay préparera cette résolution. Mme Albernhe-Lahaie annonce qu'elle s'est engagée devant la population à déposer sa résolution et qu'elle le fera. |
|---|---|
| Décision : s. o. | |
| Responsable de l'exécution : s. o. | |
| Échéancier / suivi : s. o. | |
| Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o. | |
| Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o. | |

Tour de table des présidentes et présidents des comités

Comité de toponymie

Sujet

M. Pierre-Luc Fortin informe ses collègues d'une démarche visant à nommer un lieu d'envergure, un parc important pour le plein air et les déplacements, soit le parc linéaire. La prémisse du processus de nomination est associée à un élément fondateur de la Ville de Trois-Rivières, élément présent sur les armoiries de la Ville (grands corégones). M. Fortin propose alors de nommer le parc linéaire, « parc linéaire des Atikamekw ». M. Jean Lamarche demande les étapes qui mèneront à la concrétisation de la dénomination. M. Fortin répond que le travail du comité consiste à nommer des lieux et que pour aller de l'avant, il faudra faire l'annonce officielle. M. Dany Carpentier affirme qu'il est naturel que la Ville donne ce toponyme au parc linéaire. Me François Bélisle demande si la région comptait d'autres nations autochtones. M. Fortin répond que le territoire (Trois-Rivières) était le sud du territoire nomade et, qu'après vérification auprès notamment d'historiens et du Centre d'amitié autochtone, le nom proposé est correct. Les membres du Conseil sont d'accord avec cette proposition de toponyme.

Comité de révision de la rémunération des élues et élus

M. Pierre Montreuil annonce que le comité tiendra une rencontre le 7 septembre à 7 h 30 et qu'il est rendu à l'étape des chiffres.

Décision: s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.